

Les Bordes sur Arize
ARIÈGE-PYRÉNÉES**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**
Séance du 08 AVRIL 2025*Date de la convocation 04 avril 2025**L'an deux mille vingt-et-cinq, le huit avril, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de Frédéric CAMPS, maire.***Présents :** Frédéric CAMPS, Jérôme PEREIRA, Michel MERIC, Patrick Lafont, Alain CABÉ, François CHAUVET, Séverine COMMENGE, Steeve DENOY, Sylvie GOUZY, Serge KOSMINSKY, Aurélie MIR, Marie-Ange POUILLET, Gilles de SAINT BLANQUAT, Gilberte VALERO.**Procurations :****Absents :****Secrétaire de séance :** Séverine COMMENGE**2025-017- VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024- BUDGET CCAS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);

Vu le Code des juridictions financières ;

Vu l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963,

VU l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022 ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024

Vu le Compte Financier Unique du budget CCAS de la commune de Les Bordes-sur-Arize ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés :

INVESTISSEMENT**DÉPENSES**

Prévu 16 427.02

Réalisé 16 427.02

RECETTES

Prévu 16 427.02

Réalisé 16 427.02

FONCTIONNEMENT**DÉPENSES**

Prévu 7 702.68

Réalisé 2 685.00

RECETTES

Prévu 7 702.68

Réalisé 6 967.68

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement 0.00

Fonctionnement 4 282.68

Résultat global 57 246.35

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, après que le Maire se soit retiré et à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 du budget CCAS,
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance,
Séverine COMMENGE



Le Premier Adjoint,
Jérôme PEREIRA

